

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre CAPES, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> Mars 2018

Présents : M. Maxime BEAUREGARD, Mme Chantal COURREGELONGUE, Mme Fabienne BARBOT, M. Michel GARBAYE, M. Stéphane GAUDON, M. Sébastien RIOT, M. Robert TEYTEAU, M. Nicolas VIVAS.

Absent : M. Didier LALES a donné procuration vote et signature à M. Sébastien RIOT, M. Jean Pierre BRIAND a donné procuration vote et signature à M. Robert TEYTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Chantal COURREGELONGUE

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017 :

Le Conseil Municipal de GISCOS, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TEYTEAU, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2017 dressé par Monsieur Jean Pierre CAPES, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

► **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	168 629.52 €	46 582.20 € 206 705.02 €
<b>Totaux</b>	<b>168 629.52 €</b>	<b>253 287.22 €</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		84 657.70 €
<b>Totaux cumulés</b>		<b>84 657.70 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>84 657.70 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	141 072.44 €	70 466.70 € 66 848.08 €
<b>Totaux</b>	<b>141 072.44 €</b>	<b>137 314.78 €</b>

Résultats de clôture	3 757.66 €	
Restes à réaliser	36 992.70 €	21 455.00 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>19 295.36 €</b>	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>19 295.36 €</b>	

<b>ENSEMBLE</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		117 048.90 €
Opérations de l'exercice	309 701.96 €	273 553.10 €
<b>Totaux</b>	<b>309 701.96 €</b>	<b>390 602.00 €</b>
Résultats de clôture		80 900.04 €
Restes à réaliser	36 992.70 €	21 455.00 €
<b>Totaux cumulés</b>		<b>65 362.34 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>65 362.34 €</b>

► **Constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

► **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

► **Voté et arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Voté à l'unanimité** des voix par le Conseil Municipal.

### **COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017 :**

Le Conseil Municipal de GISCOS,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### ASSURANCE GROUPAMA CITERNE SUR ROUES DFCI :

L'achat de la citerne sur roues a été financé par l'ASA DFCI de Goualade. Elle est entreposée dans le local communal de Giscos. Les communes de Giscos et de Lartigue en disposent en cas d'incendie.

Monsieur le Maire fait lecture du contrat d'assurance proposé par GROUPAMA. La cotisation annuelle s'élève à un montant de 66,68 € TTC, il est convenu que la commune de Lartigue en paiera la moitié.

### QUESTIONS DIVERSES :

- **Lou Sabitout** : pour l'année 2017, le budget montre un excédent de fonctionnement qui est de 2333,74 € avec des recettes s'élevant à 15344,40 € et des dépenses à 13010,66 €. Pour mémoire en 2016, il y avait un déficit de 832,13 €. Le montant des revenus publicitaires varie d'année en année. Il semble souhaitable d'avoir une perspective sur deux ou trois ans afin de modifier la participation des communes adhérentes. Il a été décidé une participation par habitant identique à l'année 2017, soit 1,20 € par habitant pour 2018.
- **Prêt matériel commune de Captieux** : la commune de Captieux a mis en vigueur des conventions pour le prêt de matériel festif dont ils disposent (chapiteau, podium, plancher ect). Jusque-là gratuit, les communes (une gratuité par an sur le matériel) et les associations devront désormais payer pour bénéficier de ce matériel. Le coût important de la location pour certaines Assos et l'obligation de payer également la personne (50€) chargée par la commune de Captieux d'encadrer le montage et le démontage de ces matériels, nous oblige à repenser cette formule de prêt.
- **Lettre d'un administré** : M. le Maire présente au conseil municipal un courrier au sujet des nouveaux compteurs électriques LINKY. Il en évoque les éventuels dangers, les radiofréquences seraient dangereuses pour la santé publique etc... Le conseil municipal décide ne pas se positionner pour ou contre la pose de ces compteurs, car la loi ne l'y autorise pas et demande à toutes personnes qui refusent la pose de ce compteur (pour raison médicale, sensibilité aux énergies électromagnétiques ect ) d'en informer E D F par courrier avec accusé de réception.
- **Mutuelle communale** : l'assurance AXA représentée par Mme Salomon propose de venir faire une réunion à la mairie de Giscos afin de proposer et d'expliquer l'enjeu d'une mutuelle communale. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- **SIVOS** : Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, les enfants doivent impérativement mettre le brassard fourni lors de l'inscription. Les travaux du collège avancent. Le parking quant à lui, ne sera toujours pas fait pour 2019, il en découle de la ville de Bazas qui n'en n'a visiblement pas le budget pour le moment.
- **SIPHEM** : La commission urbanisme de la commune s'est réunie pour évaluer les subventions des différents organismes en vue de la rénovation du T2. Ms Mathat du SIPHEM (syndicat intercommunal des pays du haut entre deux mers) présent à cette réunion nous communique ces informations. Le plan de financement du T2 sera présenté en conseil municipal lors du vote du budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

